



D'une tradition fondatrice des coopératives
de production au fleuron économique
intersectoriel d'aujourd'hui

L'histoire du mouvement coopératif en France

Orville Pletschette ■ Octobre 2018

On constate de nos jours un certain regain d'intérêt à propos des coopératives, qui s'inscrivent dans des formes alternatives du développement économique, à travers ce qu'on appelle aujourd'hui l'économie sociale et solidaire. Pourtant, en Belgique, alors qu'on continue à se poser souvent des questions sur la disparition des coopératives par le passé et ceci, malgré leur renouveau et qu'il y ait toujours plus de sociétés commerciales qui se constituent en coopératives, leur histoire est méconnue. Heureusement, les recherches sur le mouvement coopératif reprennent de la vigueur¹, et le CEPAG cherche à pouvoir également y contribuer.

Dans le cadre des actions visant à mieux faire connaître le mouvement coopératif et singulièrement les coopératives de travailleurs au sein de l'organisation syndicale, le CEPAG et Propage-s (agence-conseil en économie sociale) ont organisé, au cours de l'année 2018, deux voyages d'études dans des pays où ces formes d'entreprises restent significativement développées : l'Italie et la France. Les observations et les rencontres que nous y avons faites ont été très enrichissantes, et plusieurs réflexions nous sont revenues sur l'histoire propre des mouvements coopératifs de ces modèles étrangers. Pourquoi les coopératives n'ont-elles pas disparu dans ces pays ? Pour le savoir, rien de mieux que d'examiner leur histoire en commençant par celle du mouvement coopératif en France.

Les origines du mouvement coopératif en France se situent au milieu du XIXe siècle. Comme partout en Europe, l'essor de l'industrialisation développe la croissance économique des Etats, mais paupérise les artisans et les ouvriers. L'amélioration des conditions de travail et d'existence, ainsi qu'une juste redistribution des richesses produites, sont d'ores et déjà devenus des enjeux majeurs pour les mouvements sociaux grandissants. C'est donc à cette époque qu'une pensée nouvelle se développe de l'organisation sociale et économique, contre les dérives de l'industrialisation capitaliste, et en faveur des idées coopératives.

Parmi ces premiers penseurs du « socialisme utopique », on retrouve Robert Owen en Angleterre et son expérience du New Lanark, tandis qu'en France, Charles Fourier imagine l'organisation de communautés de producteurs qu'il va appeler des « phalanstères », à travers des structures intégrées de production et de consommation (coopératives). Néanmoins, le modèle d'inspiration le plus connu a été celui des Ateliers Nationaux de France, fondés par Louis Blanc, et permettant d'occuper les travailleurs urbains au chômage par de grands travaux d'utilité publique. Après les événements révolutionnaires de 1848, on voit alors se développer entre 1849 et 1855 de nombreuses associations ouvrières et coopératives de production, malgré qu'elles aient connu beaucoup de répression par les différents régimes successifs de l'Etat français. Bien entendu, ça n'a pas été le cas lors de la Commune de Paris en 1871.

Les coopératives de production étaient presque toutes animées par des militants syndicalistes. Jusqu'à plus de 200 sociétés sont recensées en 1890 dans les statistiques du Ministère de l'Industrie, celles-ci étant principalement issues du secteur de l'artisanat urbain. L'extension progressive de la liberté d'association vers la fin du XIXe siècle permet en 1884 à 29 sociétés coopératives de constituer une première fédération : la Chambre consultative des associations ouvrières de production. Centre d'échanges et de promotion de lois en faveur de la coopération, la Chambre consultative va œuvrer auprès des pouvoirs publics pour améliorer la législation envers

¹ Nous ne pouvons que conseiller la lecture du très intéressant article de notre camarade Julien DOHET, « Le mouvement coopératif : histoire, questions et renouveau », Courrier hebdomadaire du CRISP 2018/5 (n°2370-2371), pp 5-58.

les associations ouvrières de production. En 1894, on en recense près de 250, regroupant plus de 12.000 travailleurs associés.

Les théories et idées coopératives se concrétisent donc par la pratique : les ouvriers et artisans se regroupent pour exercer leur métier et l'adapter aux nouvelles techniques, sans devoir travailler pour un patron, car ils constituent leurs propres sociétés. Parmi ces expériences fondatrices, on retrouve la Verrerie Ouvrière d'Albi (près de Toulouse). Elle existe encore aujourd'hui, étant l'une des plus anciennes SCOP² de France. Jean Jaurès lui-même mettait en valeur son exemple : « En démontrant que les ouvriers peuvent s'organiser eux-mêmes, se discipliner eux-mêmes, elle accoutume les esprits à l'idée d'un affranchissement général des salariés et d'une organisation nouvelle ».

Malgré cette tradition française des coopératives de production, le modèle fondateur de toute société coopérative moderne reste cependant celui des Équitables Pionniers de Rochdale qui s'est largement répandu, érigeant ses principes comme étant ceux de l'ensemble du mouvement coopératif, et qu'on retrouve toujours défendus au sein de l'Alliance Coopérative Internationale³. C'est en 1844 à Rochdale, petit village du Lancashire près de Manchester, que plusieurs tisserands (travaillant dans les filatures de coton) vont se rassembler pour créer la première coopérative de consommation en Europe. Leurs principes fondateurs : libre adhésion, démocratie interne (un homme égale une voix), et application de la ristourne (répartition des bénéfices entre les membres de la coopérative). Par leur association mutuelle dans la constitution d'un magasin, ils ont pu rassembler leurs ressources et accéder aux produits de base à meilleur prix, tout en proposant aux clients de devenir membres de la coopérative et en partager les bénéfices

On observe également un rapprochement politique et culturel entre les mouvements socialistes de Belgique avec le Nord de la France au sujet des coopératives. En effet, un bel objet d'étude ne pouvant pas être développé davantage ici est le concept de la Maison du Peuple (socialiste). Ce lieu symbolique qui accueillait en son sein une coopérative de consommation, a été un modèle développé en Belgique dès les années 1870-1880 ; à savoir le Vooruit de Gand et la coopérative Au Progrès à Jolimont et bien d'autres en Wallonie, en passant par l'illustre Maison du Peuple de Bruxelles. La reproduction du prototype belge de la Maison du Peuple et de la coopération socialiste va se répandre en France dans les bassins industriels du Nord-Pas-de-Calais, à Lille en 1892 avec l'Union de Lille et à Roubaix dès 1882 avec la coopérative La Paix, mais aussi à Paris avec la Maison du Peuple de Montmartre en 1891, ou encore la coopérative La Bellevilloise (qui elle aussi, existe toujours). Dans le Jura, à St-Claude, la Maison du Peuple de St-Claude inaugurée en 1910 s'est elle aussi développée entièrement sur le modèle gantois du Vooruit.

Ainsi, le puissant exemple de ce soutien mutuel entre coopération et socialisme provenait de Belgique, à travers le symbole des Maisons du Peuple comme le centre de l'action coordonnée de cette union sociale et politique. Une société coopérative dont les locaux servaient également pour les réunions du parti et des syndicats, dont certains bénéfices finançaient les journaux socialistes ou le soutien aux grèves, ce qui firent également les coopérateurs socialistes français lors de la

² Société Coopérative et Participative aujourd'hui, Société Coopérative Ouvrière de Production auparavant.

³ L'Alliance Coopérative Internationale a été fondée à Londres, en Angleterre, le 19 août 1895 lors du 1er Congrès coopératif international. Des délégués représentant des coopératives provenant d'Allemagne, d'Angleterre, d'Argentine, d'Australie, de Belgique, du Danemark, des États-Unis, de France, d'Inde, d'Italie, des Pays-Bas, de Serbie, et de Suisse, ainsi que de Belgique y ont participé. Les représentants ont fixé les objectifs de l'Alliance, visaient à informer, définir et défendre les principes coopératifs, et à développer le commerce international.

grande grève des ouvriers verriers de Carmaux en 1895. Impressionné par l'étendue du mouvement belge lors de l'inauguration de la nouvelle Maison du Peuple de Bruxelles en 1899, où il avait été invité, Jaurès écrivit : « la coopération y est le socialisme au quotidien (...) un fragment de la nouvelle société (...) où chaque coopérative socialiste qui se crée est une expropriation partielle de la classe capitaliste. »

Pourtant, le mouvement coopératif français plus largement a été influencé pendant longtemps par l'École de Nîmes, dès 1885, à travers la figure de Charles Gide, avec une volonté de maintenir l'indépendance du secteur coopératif tout en sympathisant parfois volontiers avec le mouvement ouvrier. Cette vision – majoritaire – de la « coopération neutre » s'était implantée surtout dans la coopération de consommation. La demande d'une stricte neutralité politique était notamment animée par le développement d'un mouvement coopératif englobant l'ensemble des consommateurs, afin qu'il puisse par lui-même dépasser le modèle économique du capitalisme. Les deux écoles, celle de Nîmes face à celle des coopérateurs socialistes, allaient donc s'opposer durant toute la fin du XIXe siècle jusqu'en 1912, avec finalement la fusion des deux fédérations coopératives du secteur dans une même Fédération Nationale des Coopératives de Consommation.

Le mouvement coopératif socialiste en France se renforce et se structure néanmoins dès la fin du XIXe siècle, à travers la création en 1895 de la Bourse des coopératives socialistes, et la coopération va être intégrée comme le « troisième pilier » du socialisme, complétant par l'action des coopératives celle des syndicats et du parti ouvrier. Une coopération comme moyen de lutte des classes parmi d'autres, ce dont les coopérateurs neutres (bien que pouvant partager tout autant des sensibilités de gauche) cherchaient quant à eux à ne renforcer que l'aspect moral et édifiant de l'activité économique coopérative. Ainsi, le mouvement coopératif neutre, organisé au sein de l'Union coopérative, considérait la coopération comme une « troisième voie » par rapport au capitalisme et au socialisme. La théorie prônée était celle du « solidarisme » se limitant à des pratiques d'entraide sociale mutuelle indépendante des partis politiques.

Les coopératives en France ont été bien souvent un modèle en croissance, et cela dès les premières expansions du mouvement, avec l'ouverture d'abord aux marchés de la ville de Paris en 1881, puis ensuite à ceux de l'Etat et des collectivités publiques en 1888. Une première Banque coopérative des sociétés de production est quant à elle fondée en 1893. Les coopératives de production commencent à diversifier leurs secteurs d'activité, avec des regroupements d'ouvriers professionnels dans le bâtiment, le livre ou la transformation des métaux. En 1910, on compte près de 500 coopératives et 20.000 sociétaires.

Au cours du XXe siècle, des pics importants du développement des coopératives ont pu être observés : en 1920 suite à la Première Guerre mondiale, en 1930-1936 suite à la Grande Dépression et dans la poussée du Front populaire, en 1968 avec l'esprit du mois de mai, et en 1978 après le vote de la loi sur les Scop. En effet, ces différents élans qu'a pu connaître le mouvement coopératif en France se sont toujours inscrits dans un contexte progressiste d'avancées sociales, mais aussi dans l'évolution du cadre législatif, bien que marqué dans le temps sur une longue durée, mais de manière constante. Ainsi, on retrouve une première loi sur les Sociétés Anonymes en 1867, dont le titre III porte sur les sociétés à capital variable, qui permettra un cadre dans lequel les coopératives pourront s'affirmer avec leur spécificité financière. Par contre, il faut attendre 1915 pour qu'un texte de loi concernant les SCOP soit publié dans le livre III du Code du Travail. Ce

n'est qu'en 1978 qu'une loi propre sur le statut des SCOP fera son apparition. Un statut légal qui sera modernisé en 1992.

Au fil du temps, le mouvement coopératif fait évoluer également ses structures, notamment avec la transformation en 1937 de la Chambre consultative en Confédération générale des SCOP (CG SCOP, et qui porte toujours le même nom aujourd'hui), mais aussi en suivant l'essor du nombre de création de sociétés coopératives et leurs avancées sur les marchés. Le secteur coopératif du bâtiment aura par exemple été renforcé suite aux deux conflits mondiaux : dès 1919-1920, grâce au soutien des marchés publics, ainsi qu'à la Libération en raison des besoins de reconstruire le pays. C'est d'ailleurs en 1945 que la première Fédération nationale professionnelle des SCOP est créée dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP).

Pour autant, les coopératives n'oublient pas leurs valeurs et ce qui les ont animées depuis leurs origines, à savoir de permettre l'amélioration des conditions de vie et de travail à leurs membres. C'est ainsi qu'en 1946, on crée l'Union sociale des Sociétés Coopératives de Consommation et de Production avec comme but de développer, administrer et subventionner des œuvres sociales en faveur des ouvriers et employés des sociétés adhérentes. Les outils financiers propres aux coopératives auront été également indispensables à l'expansion du mouvement coopératif. En effet, c'est en 1938 qu'on crée la Caisse Centrale du Crédit coopératif, justement dans le but de financer le développement des coopératives de production et de consommation. L'ancienne structure de la Banque des coopératives de production quant à elle finira par fusionner avec ce même groupe du Crédit coopératif en 1970.

La Loi de 1978 aura permis un véritable essor du mouvement coopératif, en pleine reprise économique, avec une augmentation conséquente du nombre de SCOP et du nombre d'emplois générés jusqu'en 1982. La CG SCOP compte en 1983 près de 1300 coopératives adhérentes, et 200 autres en cours d'adhésion, représentant ainsi 41.000 salariés, dont 24.000 sont sociétaires (soit 60% d'entre eux). Depuis 1995, la croissance du nombre de Scop continue à être régulière et ininterrompue dans tous les secteurs d'activité, les trois plus importants étant le BTP, l'industrie et les services.

Le mouvement coopératif va néanmoins se renouveler, et on voit l'apparition en 2001 d'une nouvelle forme de coopérative : les SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif). Elles permettent à des citoyens de s'associer avec leur environnement autour d'un objet commun et d'une utilité sociale. La forme de SCIC peut recouvrir toute sorte d'activité, que ce soit sur un territoire géographique, au sein d'une communauté professionnelle ou au service d'un public spécifique. L'adoption de la nouvelle appellation SCOP pour « Société Coopérative et Participative » se fait quant à elle en 2010, afin de mieux refléter la diversité des SCOP, présentes aujourd'hui dans tous les secteurs d'activité, et non plus seulement dans ceux des coopératives de production.

De nos jours, le mouvement coopératif considère toujours ses principes fondateurs, datant du XIXe siècle, comme guidant les actions des sociétés coopératives, ainsi que la manière de mener leur activité économique. Bien qu'ils aient été revus et actualisés, avec de nouvelles formulations, ils restent identiques à ceux appliqués par les Pionniers de Rochdale en 1844. Alors que l'évolution de la société et des mouvements politiques en France a considérablement été marquée par des changements profonds, y compris parmi les forces progressistes, le mouvement coopératif a survécu et a démontré par des expériences locales sa grande viabilité. En l'occurrence, de la fin du XIXe siècle, jusqu'à la Première Guerre mondiale, une scission importante s'opère au sein du

mouvement ouvrier. Une majorité des forces politiques voient dans la prise du pouvoir de l'Etat et à travers la nationalisation des moyens de production la solution aux problèmes d'inégalité et d'exploitation des travailleurs. Ce processus s'est consolidé avec la construction de la Sécurité sociale, qui reste un bien commun à défendre. Le courant des transformations politiques et sociales par l'Etat restera majoritaire jusqu'à la fin du XXe siècle, malgré la faillite des systèmes étatisés, nonobstant de nombreux gouvernements socialistes au pouvoir (comme avec Mitterrand dès 1981).

Avec sa large implantation territoriale et la place importante occupée par le mouvement coopératif dans le champ économique, celui-ci subit néanmoins aujourd'hui ses propres contradictions. Cependant, il reste certain que le mouvement syndical a tout à gagner de le considérer à nouveau comme un allié, ainsi qu'un partenaire dans les avancées sociales et les transformations économiques auxquelles nous aspirons, dans une même optique de juste répartition des richesses et de représentation des travailleurs.